



# Personnels ATRF

## Compte-rendu CAPA ATRF du 3 novembre 2020

**Vos élus à la Commission Administrative Paritaire  
Académique**

**Sylvie Moreau    Nadège Jouneau**

[elusadmin.nantes@cgteduc.fr](mailto:elusadmin.nantes@cgteduc.fr)

La CGT a été la seule organisation à faire une déclaration préalable à la CAPA.

### **Déclaration des élu.es CGT à la CAPA des ATRF du 3 novembre 2020**

#### **Situation générale**

Le monde et notre pays traversent une crise sanitaire, sociale et économique d'une gravité exceptionnelle.

L'assassinat de Samuel Paty dans le cadre de ses fonctions d'enseignant témoigne de la nécessité de notre institution de garantir la protection de l'ensemble des personnels. Bien au-delà de l'émotion que cela a suscité, ce sont bien des moyens humains et financiers qui manquent chaque jour à l'Education Nationale pour accomplir ses missions d'émancipation et d'éducation des élèves.

Dans le secteur privé, ce sont des plans de licenciement et dans le public l'austérité sous toutes ses formes pour faire payer la crise aux salariés. Dans la fonction publique et notre ministère, le gouvernement maintient son choix de ne pas répondre aux revendications salariales avec encore une fois des « mesurette » catégorielles qui ne répondent en rien aux demandes des personnels en dépit d'un engagement en première ligne. Pour la CGT, il faut une revalorisation générale des grilles indiciaires en partant sur un minimum du SMIC à 1800 euros brut.

Cette reconnaissance salariale, nous l'attendons depuis plus de 10 ans. Et dans le contexte du confinement, les personnels montrent leur engagement sans faille et maintiennent le service public d'Education malgré des conditions de travail très dégradées.

Le rôle des collègues de la DIFAG qui travaillent notamment à l'accueil, à la maintenance et à l'entretien des bureaux au rectorat doit être souligné. Trop souvent ces collègues sont oubliés, travaillent en sous-effectif, avec un turnover et un nombre de contractuel.les non négligeable. Il faut des concours pour titulariser les collègues et leur permettre de sécuriser leur avenir professionnel avec un déroulement de carrière et embaucher des agents supplémentaires. Nous avons d'ailleurs demandé une audience à la cheffe de division de la DIFAG afin parler des conditions de travail des collègues, de l'ambiance dans le service et bien d'autres sujets qui préoccupent les agents. Mais, à ce jour, notre demande est restée sans réponse.

## **Personnels de laboratoire**

En ce qui concerne les personnels de laboratoire aucun protocole sanitaire précis n'a été mis en place pour les travaux pratiques. Chaque collègue a donc dû s'adapter en fonction des moyens disponibles dans chaque établissement. Cela engendre une surcharge de travail et un manque de matériel pour permettre l'organisation des TP en toute sécurité pour le personnel et les élèves.

Par ailleurs, certains personnels de laboratoire n'ont toujours pas eu leur entretien professionnel. Nous espérons que ce retard ne bloquera les demandes d'avancement de ces collègues.

## **Prime COVID**

L'opacité du versement de cette prime de 1000 euros à quelques agents, qui ne semble d'ailleurs avoir que très peu concerné les agents de catégorie C, a déclenché la colère dans les services.

Cette colère est légitime quand on sait que l'administration a refusé depuis des mois d'engager un dialogue avec les organisations syndicales sur les modalités d'attribution et de répartition.

Ce manque de communication et de dialogue est assez révélateur du fonctionnement de notre académie alors que d'autres académies ou administrations ont fait des choix de dialogue plus ouverts.

Gel du point d'indice, absence de créations de postes, faibles possibilités de promotion, il y a de quoi vouloir se battre à force de se sentir aussi peu considérés. C'est le choix que fait la CGT en prônant un syndicalisme de lutte.

## **Des ratios de promotion faibles**

Et c'est bien ce qui nous occupe ce jour en CAPA, où nous dénonçons comme toujours le nombre très faible de possibilités de promotions.

Tout ceci ne va pas dans le sens de la résorption de la précarité et ne contribue pas à favoriser massivement l'avancement des agents.

De la même manière, au tableau d'avancement, selon les informations qui nous ont été communiquées en amont de la CAPA :

- 15 agents pourront passer Principal 2eme classe sur 115 promouvables (seulement 2 possibilités de promotion pour les EPLE et les services académiques).
- 26 ATRF principaux 2eme classe pourront accéder au grade de Principal 1ere classe sur 341 promouvables (seulement 11 possibilités de promotions pour les EPLE et les services académiques)

De plus cette promotion, pour beaucoup de collègues, intervient très tard dans la carrière et pour un gain financier bien souvent minime dans un contexte de pouvoir d'achat en baisse et de gel du point d'indice.

Pour conclure, nous remercions les personnels qui font confiance à la CGT et ont permis l'élection de nos commissaires paritaires. Désormais, les CAPA sont quasiment vidées de leur sens. Cette CAPA est aussi pour nous l'occasion de dénoncer, de nouveau, la réforme de la fonction publique qui ne permet plus aux élus des personnels de représenter et de défendre les collègues auprès du Rectorat.

Quoi qu'il en soit, nous continuerons à porter leurs revendications et ils pourront compter sur notre engagement militant au quotidien.

**Les élues CAPA ATRF**

## Procès-verbal de la CAPA du 1<sup>er</sup> octobre 2019 approuvé

### Avancements de Grade

#### Tableau d'avancement au grade ATRF principal 2<sup>ème</sup> Classe:

Possibilités de promotions 2020 : 15 sur 115 agents promouvables.

#### Répartition par structures :

Université de Nantes : 6 promotions ( 6 promotions en 2019)

Université d'Angers : 4 promotions ( 4 promotions en 2019)

Université du Mans : 1 promotion ( 3 promotions en 2019)

Ecole centrale : 1 promotion ( 0 promotion en 2019)

EPLE /Services académiques : 2 promotions ( 1 promotion en 2019)

CROUS : 1 promotion ( 0 promotion en 2019)

#### Liste des promus :

NOM	BAP	ETABLISSEMENT
CHARBONNIER Julien	F	Université de Nantes
MORTIER Julie	J	Université de Nantes
TOURIGNY Hélène	J	Université de Nantes
CALVI Nathalie	J	Université de Nantes
GIRAUDET David	G	Université de Nantes
CHENEAU Eric	F	Université de Nantes
BRISARD Malika	G	Ecole centrale de Nantes
DECHAUX Irène	J	Université d'Angers
QUERIAUX Elodie	J	Université d'Angers
MARTIN Mauricette	A	Université d'Angers
GHISALBERTI Christine	J	Université d'Angers
HELBERT Marie-Claude	J	Université du Mans
POIROUX Dominique	G	Rectorat de Nantes
PHAM Duc-Thang	G	Rectorat de Nantes
HERBERT Yasmina	G	CROUS

#### Commentaire de la CGT :

Encore très peu de possibilités de promotion pour ce grade. Pour la CGT tous ATRF devraient être promus principal 2<sup>ème</sup> classe. En effet, certains collègues sont passés P2 avec le PPCR (Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations) et les agents reçus aux concours sont directement recrutés dans ce grade. Certains collègues qui sont restés ATRF et qui déposent des dossiers d'avancement depuis plusieurs années, sont systématiquement écartés par l'administration.

Nous rappelons que la CGT est pour un déroulement de carrière dans un corps linéaire sans barrage de grade et selon l'ancienneté, et non selon la pseudo reconnaissance de la valeur professionnelle, qui est souvent du fait du prince! Nous nous opposons à la transformation d'une fonction publique de carrière en une fonction publique de métier !

**Tableau d'avancement au grade d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe:**

Possibilités de promotions 2020 : 26 sur 341 agents promouvables

**Répartition par structures :**

Université de Nantes : 8 promotions (8 promotions en 2019)

Université d'Angers : 2 promotions (3 promotions en 2019)

Université du Mans : 1 promotion (2 promotions en 2019)

IFCE de Saumur : 1 promotion (0 promotion en 2019)

Ecole centrale de Nantes : 1 promotion (0 promotions en 2019)

CANOPE : 0 promotion (0 promotion en 2019)

EPLE /Services académiques : 10 promotions (12 promotions en 2019)

CROUS : 3 promotions (pas de dossiers déposés en 2019)

**Liste des promus :**

NOM	BAP	ETABLISSEMENT
CONAN	G	Université de Nantes
NAVARO Philippe	C	Université de Nantes
GELOT Gérard	F	Université de Nantes
YOUSSEF Sylvie	F	Université de Nantes
RICHARD Véronique	J	Université de Nantes
PARAGEAU Denise	A	Université de Nantes
DUPARCQ Jean-Marie	G	Université de Nantes
PARTHENAY Lydie	F	Université de Nantes
SAMSON Clarisse	G	Université d'Angers
CHENE Laurence	G	Université d'Angers
CHANTELOUP Philippe	E	Université du Mans
DALINO Florence	G	Ecole centrale de Nantes
BAILLEUL Cécile	A	IFCE
GAUFFRIER Patricia	A	EPLE
LE BOT Viviane	B	EPLE
LAMPERIERE Anna	B	EPLE
RAULT Virginie	B	EPLE
QUENTEL Frédérique	F	Rectorat de Nantes
HERBRETEAU Dominique	F	Rectorat de Nantes
BOUCHET Carole	B	EPLE
AGULHON-MEDAH Isabelle	B	EPLE
BUCHOT Karl	G	DSDEN 53
LEFILLASTRE Mathieu	B	EPLE
BERTHAUD Alain	G	CROUS de Nantes
BONY Sylvie	J	CROUS de Nantes
MENARD Cécile	J	CROUS de Nantes

## Commentaire de la CGT :

Les services académiques et EPLE ont perdu 2 possibilités de promotions dans ce grade par rapport à 2019.

Pour la CGT, il ne s'agit pas d'opposer les agents entre eux, enseignement supérieur et services académiques/EPLE. Tous ensemble, nous payons le prix fort des faibles ratios de promotion, alors même que les salaires sont bloqués et que le coût de la vie augmente. Nous dénonçons cette absence de possibilités de déroulement de carrière pour la grande majorité des personnels. C'est mépriser le professionnalisme des agents.

## Rôle des CAPA :

Suite à la mise en œuvre de la loi de modernisation de la fonction publique sur les CAPA, cette CAPA avancement était la dernière. Votée en 2019 alors que l'ensemble des organisations syndicales la combattaient, cette nouvelle loi induit un changement de logique par rapport au fonctionnement des commissions administratives paritaires actuelles.

Les commissions administratives paritaires n'ont désormais presque plus aucune compétence sur les mesures de gestion de carrière et d'avancement.

Désormais, les élu-es en commissions administratives paritaires n'auront plus accès aux données individuelles de carrières et n'auront plus de vue d'ensemble du mouvement. Ce sera à chaque agent de contester individuellement à l'issue de la Commission en se tournant vers une organisation syndicale. Cela ne signifie rien d'autre que la fin de l'équité entre les agent-es et celle de la transparence de la gestion des carrières des personnels.

## **Retrouvez toute l'information syndicale académique de la CGT sur**

<http://educactionnantes.reference-syndicale.fr>



**La CGT Educ'Action Nantes syndique tous les personnels de l'Éducation nationale de la maternelle à l'université : enseignants, vie scolaire, administratifs, techniciens, précaires...**

**Rejoignez un syndicat indépendant, interprofessionnel, démocratique et de luttes.**

Je souhaite :  **Prendre contact**  **Me syndiquer**

**CGT Educ'Action Nantes**- Maison des syndicats, 1 place de la gare de l'état, 44276 NANTES  
Courriel : [elusadmin.nantes@cgteduc.fr](mailto:elusadmin.nantes@cgteduc.fr) Internet <http://educactionnantes.reference-syndicale.fr/>